

UN CONTEXTE SPECIFIQUE

LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE PAR LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

Conscients que la préservation de la santé au travail et la prévention des risques professionnels constituent une priorité pour les employeurs et les salariés, les partenaires sociaux de la branche des acteurs du lien social et familial entendent par leur action conjointe établir un cadre et poser des principes d'orientation pour faciliter l'adoption d'actions durables permettant d'assurer la prévention des risques professionnels dans les associations de la branche. Pour ce faire et dans le cadre de la Commission Nationale Paritaire de suivi du régime de prévoyance et prévention des risques santé au travail, des négociations ont été engagées visant à aboutir à la signature d'un accord cadre.

Déjà, les partenaires sociaux de la branche se sont entendus sur la nécessité au préalable d'identifier et analyser les risques pour la sécurité et la santé des salariés en prenant en compte notamment des spécificités telles que la taille des entreprises de la branche et leur environnement.

Le diagnostic ainsi établi devra déboucher dans un second temps par des actions adaptées visant notamment à :

- ▶ prévenir et réduire les risques professionnels ;
- ▶ informer et former les acteurs de l'entreprise notamment en mettant en place des actions de sensibilisation des employeurs et des salariés, sur les aspects de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

UN PARTENARIAT ENTRE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL ET CHORUM

En 2009, Chorum avait publié, à la demande de la branche ALISFA, une étude documentaire sur la santé des salariés dans la branche.

Cette étude avait identifié des risques transversaux aux différents secteurs d'activités et métiers de la branche : risques physiques (chutes, TMS, lombalgies) et risques psychosociaux liés aux contraintes de travail (fortes exigences du travail, faible autonomie) et à la charge émotionnelle du travail (due au contact avec les publics des associations et usagers). D'autres risques plus spécifiques à certains types de métiers y ont également été identifiés : risque routier, risque biologique et infectieux pour les métiers socioculturels et de l'animation, contraintes organisationnelles et risques liés à un environnement spécifique pour les métiers de la petite enfance, risques liés au travail sur écran pour les métiers administratifs, contraintes posturales, port de charges et risque chimique pour les métiers de service et d'entretien.

Cependant, si cette étude peut aider au repérage des priorités, il ne s'agit pas d'un outil permettant de faciliter la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels. C'est pourquoi le partenariat entre Chorum et la branche ALISFA vise à concevoir et diffuser des fiches pratiques visant à initier et appuyer la mise en œuvre de démarches de prévention actives et pérennes dans les associations relevant de la branche.

LES FONDEMENTS D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION EFFICACE ET PERENNE

Lorsque l'on parle de **risques professionnels**, on parle de la **possibilité d'atteintes à la santé** physique ou mentale des salariés du fait du travail. Les risques professionnels sont des risques complexes, « multifactoriels », c'est-à-dire dont les causes sont souvent multiples et cumulatives. Si l'on prend l'exemple du risque routier, les causes de la prise de risque par les salariés qui se déplacent dans le cadre de leurs missions peuvent être nombreuses : délais de trajet, temps de repos, modes de communication avec la structure, et même maîtrise des « gestes professionnels » (afin de ne pas perdre de temps, d'avoir la sérénité nécessaire pour fixer son attention sur la route et non sur la tâche à accomplir, etc.)...

Les facteurs de risques professionnels sont divers, mais les travaux de recherche et d'études menés depuis les années 1950 ont démontré le rôle majeur du travail dans la survenue d'accidents et de maladies. Les conséquences en sont importantes et multiples : chutes, accidents, troubles musculosquelettiques ou « TMS », lombalgies, dépressions, maladies cardiovasculaires...

Pour identifier les mesures de prévention à mettre éventuellement en œuvre, il est donc nécessaire d'appréhender ce que l'on appelle le travail « réel », c'est-à-dire ce qui est effectivement mis en œuvre par les salariés, au-delà de la prescription.

UN CONTEXTE GENERAL A PRENDRE EN CONSIDERATION

Les éléments présentés ici sont pour l'essentiel issus des études réalisées par CIDES :

- ▶ « Les conditions de travail dans la branche des acteurs du lien social et familial »
- ▶ « Absences au travail pour raisons de santé dans l'économie sociale »

<http://cides.chorum.fr> > « Nos outils » > « Etudes »

DES INDICATEURS EN MATIERE D'ARRETS MALADIE ET D'ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) DIFFERENTS SELON LES SECTEURS

- ▶ Centres sociaux : Fréquence¹ d'AT de 5 pour 1 000 en 2008. Fréquence d'arrêts maladie de 108 pour 1 000 en 2008.
- ▶ Petite enfance : Fréquence d'AT de 23 pour 1 000 en 2008. Fréquence d'arrêts maladie de 120 pour 1 000 en 2008.
- ▶ Ensemble du salariat de l'économie sociale : Fréquence d'AT de 6,6 pour 1 000 en 2008. Fréquence d'arrêts maladie de 81 pour 1 000 en 2008 (soit 5% des salariés absents).
- ▶ Ensemble du salariat du secteur privé (lucratif et non-lucratif), pour comparaison : Fréquence d'AT de 38 pour 1 000 en 2008. Selon la CNAMTS, environ 22% des actifs auraient eu recours au moins une fois à un arrêt maladie en 2007.

UNE CERTAINE FRAGILITE DE LA SITUATION DES SALARIES (hors salariés occasionnels)

- ▶ Une proportion de CDI de 58% pour les salariés de la branche en 2009.
- ▶ Une proportion de salariés à temps partiel importante : 31% des salariés travaillent à temps plein.
- ▶ Un turn-over réel : l'ancienneté moyenne des salariés est de 4 ans.

DES RISQUES LIES AU CONTEXTE, QUI CONCERNENT L'ENSEMBLE DES SALARIES DE LA BRANCHE

- ▶ Relations avec le public, avec des usagers en situation de difficultés sociales.
- ▶ Engagement personnel fort des salariés.
- ▶ Existence de tensions, de conflits, de situations de violence avec les usagers.
- ▶ Modes de financement et moyens contraints.
 - ↳ Risques psychosociaux, en lien avec l'organisation du travail et le contact permanent avec le public.
 - ↳ Risques de TMS et de chutes liés au stress, mais aussi à la manutention et au port de charges.

D'AUTRES RISQUES, SPECIFIQUES A CERTAINES FAMILLES DE METIERS

- ▶ Les métiers éducatifs et de l'animation socioculturelle : risque routier, risque biologique (contacts humains).
- ▶ Les métiers de la petite enfance : charge mentale supérieure du fait d'intervention auprès des enfants ainsi que des risques liés à leur environnement de travail (comme le bruit, par exemple).

DES FACTEURS PROTECTEURS

- ▶ Implication des salariés dans le projet des structures, sens du travail dans des structures à but non lucratif.
- ▶ Attention des directions aux parcours des salariés, à la prévention des risques professionnels.
- ▶ Collectifs de travail soudés, soutien collectif.
- ▶ Un important accès à la formation : 65% des associations de la branche ont fait usage du plan de formation ou des fonds de la professionnalisation en 2009, et 26% des salariés ont bénéficié d'une formation.

¹. Fréquence : nombre AT ou arrêts maladie pour 1000 salariés.

L'IMPORTANCE D'AGIR POUR PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Les données présentées ci-dessus confirment l'importance d'agir pour prévenir les risques professionnels. Dans ce domaine, les pistes d'action sont nombreuses. Elles peuvent comporter des investissements (aménagement des locaux, réorganisations des espaces de travail, équipement...), mais aussi porter sur des modalités d'organisation (information en direction des salariés sur le projet de la structure, communication et les échanges formels et informels au sein des collectifs de travail, association des salariés à des choix de matériel...), s'appuyer sur le développement de la formation professionnelle, ou sur des formations-action associant l'ensemble des acteurs concernés, pour une prise en compte des situations réelles de travail dans la formation, et des apports de la formation dans l'organisation du travail...

Les fiches pratiques « Prévention des risques professionnels » ont été conçues pour appuyer la mise en œuvre de démarches de prévention des risques efficaces et pérennes.

Rappelons que la responsabilité de l'employeur est « d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des salariés ».

Pour aller  loin

♦ Voir FICHE N°1 : " Les obligations de l'employeur en matière de santé, sécurité au travail et de prévention des risques professionnels "